



### Identité de l'inscrit

Nom prénom du cavalier		
Date de naissance	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Nom Parents (si cavalier mineur)	Tel :	
Tel cavalier	Tel :	
E-mail		
Adresse postale		
A prévenir en cas d'urgence	Nom / Prénom :	Tel :
Assurance	<input type="checkbox"/> Je souscris à la Licence FFE (obligatoire avec tout forfait annuel) Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE, et de ses extensions et garanties complémentaires que je peux souscrire directement auprès du Cabinet Pezant - 25 Quai de la Londe BP 3032 14017 Caen Cedex 2 - 02 31 06 11 60.	

Conditions de règlement : 100 % à l'inscription. Possibilité de régler en 6 chèques (échancier), tous remis à l'inscription.

Nous acceptons : chèque (à l'ordre de : Lusi Du raffeteau ), espèce (remis contre chèque laissé en caution), virement bancaire, chèque vacances ou coupon sport (nous ne rendons pas la monnaie sur les règlements ANCV).

Je déclare **accepter / refuser** (rayer la mention inutile) l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR : extraits

- Inscription** : elle est souscrite pour une durée d'un an. Les cours sont consécutifs à jour et heure fixe. Les cours sont dispensés de début septembre à début juillet, hors vacances scolaires. Remarque : il y a toujours cours le premier week-end des vacances. Le cavalier doit être à jour de ses règlements lorsqu'il vient monter, sous peine de se voir refuser l'accès au cours.
- Équipement obligatoire** : à Shetland : un casque d'équitation | à Double-Poney : un casque, un pantalon et des bottes d'équitation ou boots + chaps.
- Absences** : seules les absences signalées auprès du SECRÉTARIAT par E-MAIL ou TÉLÉPHONE au plus tard 24H avant la séance seront prises en compte et peuvent donner lieu à un rattrapage. Les absences prévenues le jour même ou non prévenues, sont décomptées (pour les cartes 5 et 10 séances) et sont non récupérables (pour les forfaits).
- Rattrapages** : chaque forfait donne lieu à 5 séances rattrapables sur la saison. Les séances de rattrapage sont à planifier minimum 48h à l'avance avec le secrétariat.
- Annulation / arrêt en cours d'année** : l'annulation d'une inscription prise en juin devra être faite par courrier avec AR avant le 1er septembre suivant. Tout semestre commencé est dû. L'arrêt de la pratique de l'équitation au cours du 1er semestre entraînera le remboursement des séances du 2nd semestre, moins une franchise annulation de 100 € conservée par le Poney Club. En dehors de ce dispositif, seules les séances payées à l'avance sont remboursables pour cause médicale et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Ainsi, le forfait, la licence et autres prestations réservées ne sont en aucun cas remboursables, même en cas désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
- Accès aux reprises** : pour le bon déroulement des cours, les cavaliers doivent se présenter au club au minimum 30 minutes avant le début de la reprise.

Inscription sous réserve d'un certificat médicale de moins de 3 mois autorisant la pratique de l'équitation

Fait à ..... Le .....

Signature :